



Le 29 octobre 2018

Via : Courrier électronique

Sénatrice A. Raynell Andreychuk

Présidente

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le Sénat du Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 0A4

Madame la Sénatrice,

Je vous écris au nom des Producteurs laitiers du Canada (PLC) pour vous faire part des commentaires de notre organisation dans le contexte de l'examen par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international du [Projet de loi C-79, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste](#).

Puisqu'il n'y a pas encore eu de discussions officielles entre les PLC et le gouvernement du Canada quant à une stratégie pour aborder l'impact du PTPGP, il est difficile pour nous de faire part au Comité de commentaires précis sur la mise en œuvre du projet de loi C-79. De plus, l'accord de principe récemment annoncé entre les États-Unis, le Canada et le Mexique – l'AEUMC –, lorsqu'il sera finalisé, sera possiblement inclus dans une plus vaste discussion sur l'atténuation des impacts cumulatifs des récents accords commerciaux. Puisque nous attendons toujours que le gouvernement du Canada nous transmette le texte final de l'accord, les impacts estimés de l'AEUMC sur le secteur laitier pourraient encore changer.

Néanmoins, nous sommes impatients de vous faire part de notre évaluation préliminaire de l'AEUMC, qui aura un impact considérable sur le secteur laitier canadien, et ce, à plusieurs égards. Les concessions octroyées dans le cadre de l'AEUMC sont beaucoup plus importantes que celles qui avaient été accordées en vertu du PTPGP et de l'AECG. Cependant, les impacts de l'AEUMC ne doivent pas être évalués individuellement, mais de pair avec les impacts des concessions accordées en vertu du PTPGP et de l'AECG. En effet, les importations additionnelles octroyées dans le cadre de chacun de ces accords feront leur entrée sur le marché canadien au cours de la même période.

.../2



- 2 -

Si l'on tient compte uniquement de l'accès au marché, une fois que l'AECG, le PTPGP et l'AEUMC seront pleinement mis en œuvre (en 2024), les PLC estiment que les importations de lait et de produits laitiers correspondront à 18 % des ingrédients laitiers totaux au Canada. Il s'agit de plus de 1,3 milliard de dollars en ventes de lait à la ferme, du lait qui ne sera plus produit par des fermes laitières canadiennes, et cette perte entraînera des effets considérables sur le marché canadien des produits laitiers.

Or, le plein impact de l'AEUMC ne se limite pas à l'accès au marché accordé aux États-Unis. Les dispositions visant l'élimination de la classe 7 et celles limitant la capacité du Canada d'exporter des produits laitiers sur le marché mondial, et non pas seulement sur le marché américain, constituent clairement une atteinte grave à la souveraineté du Canada. Ainsi, l'AEUMC va beaucoup plus loin que les accords commerciaux précédents.

Nous vous remercions de nous offrir la possibilité de faire part de nos commentaires. Nous sommes impatients de poursuivre les discussions avec votre comité pour veiller à ce que les producteurs ne subissent aucune répercussion négative découlant des accords commerciaux récemment conclus et pour parler de la stratégie qui assurera la place du secteur laitier dans l'économie future du Canada.

Cordialement,

Pierre Lampron
Président

c. c. : Stéphane Doré, Greffier à la procédure